Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction des Affaires Administratives et Générales
DPL/SA

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
مديرية الشؤون الإدارية والعامة

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°44/2018/MEF/AC/FB

Le 27 juillet 2018 à 9 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) du Ministère de l'Economie et des Finances, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet **la réalisation des prestations de conception et d'impression de notebooks et des agendas 2019 pour le compte de l'Administration Centrale du Ministère de l'Economie et des Finances à Rabat.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales** - **Ministère de l'Economie et des Finances** - Rabat - Chellah. **Bureau n°229, 2ème étage Entrée «D»,** Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gov.ma **''Appel d'Offres''**).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **Trois Mille Dirhams (3 000,00 DH)**

L'estimation des coûts des prestations est fixée à : **Deux Cent Soixante-Dix-Neuf Mille Six Cent Soixante-Douze Dirhams Toutes Taxes Comprises (279 272,00 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie et des Finances, quartier administratif Rabat-Chellah ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

En application de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces complémentaires prévues à l'article 6 du règlement de la consultation.